

## **Règlement du concours**

Les Gets x Montreux Comedy

### **Objet du concours :**

Le Montreux Comedy Festival, représenté par la Fondation du Festival du Rire de Montreux, et l'Office du Tourisme des Gets, organisent un concours sur Instagram dans le cadre de la promotion de l'événement Montreux Comedy fait du ski, qui aura lieu du 14 au 21 janvier 2023.

Le/la gagnant.e remportera un package Ski + Humour qui contiendra les prestations suivantes :

- L'hébergement pour 4 personnes, du 14 au 21 janvier 2023 dans la station des Gets.
- Les forfaits de ski pour 4 personnes, du 14 au 21 janvier 2023.
- Une soirée d'humour au Montreux Comedy fait du ski (date à déterminer avec l'Office du Tourisme des Gets).

Les frais de transport, les repas et tout autres frais annexes sont à la charge de la personne gagnante.

Ce concours est ouvert à toute personne majeure civilement dans son pays de résidence et pénalement responsable, qui répond aux critères de participation ci-dessous. Sont toutefois exclues d'une participation les personnes travaillant chez les organisateurs.

### **Inscription/Participation :**

La participation au concours est gratuite et sans obligation d'achat.

**Pour que la participation soit prise en compte, il est impératif de :**

- Partager une capture d'écran de la Story Montreux Comedy dédiée au concours et compléter la punchline culte de Djimo avec une proposition.
- Taguer les comptes @montreuxcomedy + @lesgetsofficiel + 3 personnes sur sa story lors du repartage.
- Être abonné.e aux comptes @montreuxcomedy et @lesgetsofficiel.

Le concours sera lancé le 9 novembre 2022 et les participations seront ouvertes durant 48h, depuis la publication de la story. Il est possible de partager plusieurs storys. Cependant, une seule participation par compte IG sera prise en compte lors

du tirage au sort. Un tirage au sort sera effectué le 14 novembre 2022 parmi les participants ayant rempli les critères de participation. Le-la gagnant-e sera annoncé-e sur les réseaux sociaux et informé-e de son gain par message privé sur Instagram. Si le-la gagnant-e ne répond pas au message dans le délai imparti, il-elle perdra droit au gain, et ne pourra revendiquer une quelconque indemnisation. Dans ce cas, l'organisateur se réserve le droit, sans y être obligé, de choisir un-e autre gagnant-e parmi les autres participant-e-s satisfaisant aux conditions pour gagner.

Les gains ne peuvent pas être convertis en espèces ni échangés.

### **Aspects juridiques :**

- L'organisateur se réserve le droit, en cas de présomption d'atteinte aux chances de gain par le biais de la manipulation ou d'autres moyens déloyaux, inappropriés ou en présence de doutes justifiés, d'exclure des participant-e-s, de refuser ou de réclamer des prix déjà attribués et de nommer d'autres gagnant-e-s.
- L'organisateur se réserve le droit de modifier, prolonger, suspendre ou annuler le concours ou son résultat, sans préavis. Toute participation à ce concours implique l'acceptation expresse et sans réserve des présentes conditions dans leur totalité. Le non-respect des conditions du concours entraîne l'exclusion des participant-e-s, et par là même l'exclusion de chaque prix. Aucune correspondance ne sera échangée et toute voie judiciaire est exclue.
- Chaque publication doit être décente et non obscène, ni à caractère violent ou raciste ou jugée comme telle par l'organisateur.

### **Utilisation et protection des données**

Les informations saisies par les participant-e-s peuvent être utilisées par l'organisateur à des fins de marketing, mais ne seront en aucun cas transmises à des tiers. Le nom des gagnant-e-s peut être divulgué par l'organisateur via l'ensemble des supports publicitaires, sur Internet comme dans la presse ou sur tout autre support jugé utile.

L'organisateur n'est responsable ni des pertes de données, en particulier lors de la transmission des données, ni d'autres défauts techniques.

La participation au Concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement et de tout éventuel avenant ultérieur dans leur intégralité (le « Règlement »), du principe du jeu concours, des règles de déontologie en vigueur sur Internet, ainsi que des lois, règlements et autres textes applicables en France, et dans les pays africains listés au point Objet du Concours ci-dessus. et ceux visés par les

présentes. Le Règlement s'applique par conséquent à toute personne qui participe au Concours. La Société Organisatrice se réserve le droit d'écarter du Concours toute personne ne respectant pas tout ou partie du présent Règlement.